



A l'attention des conseillers communautaires titulaires et suppléants

Affaire suivie par : Sophie REINHARDT
Tél. : 03.84.40.63.01
sophie.reinhardt@paysdeluxeuil.fr

CONVOCATION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'un conseil communautaire aura lieu :

Lundi 20 MAI 2019 à 19 h 00
Salle du Conseil – Mairie de Luxeuil - 70300 LUXEUIL-LES-BAINS

ORDRE DU JOUR

	Rapport n°	Objet
1	2019-071	Désignation du secrétaire de séance
2	2019-072	Approbation du Procès-Verbal du conseil du 8.04.19
3	2019-073	Relevé des décisions du Président
4	2019-074	Office du Tourisme - Participation financière pour les chemins de randonnée
5	2019-075	Pays des Vosges Saônoises – Projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
6	2019-076	RPQS Ordures Ménagères 2018
7	2019-077	Convention relative à la participation financière de la commune de Breuches et Décision Modificative n°1 du Budget GEMAPI
8	2019-078	Choix du niveau de protection pour la digue de Breuches
9	2019-079	Convention relative à l'utilisation des installations sportives de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil par le Lycée Lumière
10	2019-080	Piscine : Rapport d'activité 2018

Comptant vivement sur votre présence, et en vous remerciant en cas d'empêchement de bien vouloir prévenir Madame Sophie REINHARDT, ainsi que votre suppléant, hormis pour les communes de Froideconche, Luxeuil-les-Bains, Raddon et Chapendu et Saint-Sauveur.

En effet (article 16 règlement de l'assemblée) : « un conseiller de communauté titulaire empêché d'assister à une séance est remplacé, avec voix délibérative, par le délégué suppléant de sa commune.

Au cas où le délégué suppléant est empêché, ou dans les communes ne disposant pas de suppléant, le conseiller communautaire peut donner à un collègue titulaire de son choix, membre du conseil, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller communautaire titulaire ne peut être porteur que d'un seul mandat.

Les pouvoirs dûment remplis et signés doivent être adressés au Président avant la séance ou déposés sur le bureau du Président au début de la réunion ou lors du départ des conseillers. »

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président

Didier HUA

